



Nancy, mercredi 20 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01905

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modalités d'exploitation**Tunnel de Mauvages****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 21/03/2024 à 07:00 au 31/03/2024 à 19:00**

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest (sur le Bief de partage)
entre les pk 94,032 et pk 84,835

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que, faute d'autorisation administrative à date, le tunnel de Mauvages n'est pas franchissable à compter du 21/03/2024.

Un prochain avis à la batellerie précisera sa réouverture dès l'obtention de l'autorisation administrative.

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

01/04/2024

Adjoint(e) au chef d'arrondissement

Signé

Nicolas TOQUARD